



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Agriculture,
de la Viticulture et de la
Protection des consommateurs

Administration des services techniques
de l'agriculture

Service de la protection
des végétaux

Déclaration du lieu de stockage et de vente des produits phytopharmaceutiques suivant l'article 4 (1) du Règlement grand-ducal du 26 septembre 2017 relatif à la vente, à l'utilisation et au stockage des produits phytopharmaceutiques.

1. Lieu(x) de vente des produits phytopharmaceutiques (PPP)

Adresse : _____

ne vend pas de PPP ne vend plus de PPP depuis le _____

➤ Les produits phytopharmaceutiques vendus sont autorisés pour un

Usage Professionnel Usage Non-Professionnel

2. Lieu(x) de stockage des produits phytopharmaceutiques

Adresse : _____

Personne de contact :

Adresse e-mail :

N° téléphone :

Lieu et date

Signature

_____ le ___/___/___

Renvoyer le formulaire à l'adresse suivante:
Administration des services techniques de l'agriculture
Service de la protection des végétaux
Boîte postale 1904
L-1019 Luxembourg